

Je suis une association comment faire?



Comment accueillir le Pass Sport?

Tout club affilié à une Fédération sportive agréée est considéré comme étant volontaire, de fait, au dispositif.

Comment se faire rembourser le Pass Sport?

Les bénéficiaires du Pass'Sport recevront avant la fin août leur code Pass'sport individuel : code composé de 9 caractères (*différents de ceux de 2022*).

Sur présentation de ce code, votre structure appliquera **une déduction immédiate de 50€ sur l'inscription** que vous devez vous faire rembourser le plus rapidement possible **via votre espace sur Le Compte Asso**.

Pour cela, **connectez vous au Compte Asso** (si vous n'avez pas encore de compte, vous pouvez le créer en 10 minutes), cliquez sur « **demandez les remboursements Pass'Sport** » puis **saisissez les codes individuels un à un au fur et à mesure**.

Cette saisie du code individuel empêche le jeune d'utiliser son Pass'Sport dans une autre structure.

► **Si le code a déjà été utilisé par le jeune:** un message vous l'indiquera.

► **Si le code n'existe pas:** un message le précisera

► **Si lors de la saisie du code, le nom du jeune qui apparaît n'est pas celui de votre adhérent:**

ne poursuivez pas la saisie et prévenez le jeune que ce code ne lui correspond pas (*vérifier si ce n'est pas une inversion avec un autre membre d'une fratrie par exemple*). **Il doit vous présenter le Pass'Sport à son nom.**

► Un tutoriel d'accompagnement est à votre disposition pour vous guider dans la démarche : www.pass.sports.gouv.fr/app/uploads/2022/09/2022_PassSport_Comment-se-faire-rembourser.pdf

Qui rembourse le Pass Sport?

L'état remboursera directement les associations sportives nordistes.

Besoins d'informations, de l'aide ou des questions?

► **Vos contacts privilégiés dans le Nord:**

► **Pour les problèmes de RIB, en attente de paiement:**

✉ drajes-pass-sport@region-academique-hauts-de-france.fr

► **Autres remarques:**

✉ sdjes59.passsport@ac-lille.fr

► Pour vous aider sur le compte Asso, Guid'Asso est là pour vous accompagner:

✉ crib59@wanadoo.fr

Consultez le site internet Pass'Sport

<https://www.sports.gouv.fr/pass-sport>

Késako?

Une participation financière de 50 € allouée par l'État vise à inciter les plus jeunes, les jeunes en situation de handicap, ainsi que les étudiants, à prendre une licence sportive dans une association. L'objectif est de favoriser et développer la pratique sportive en club.

Pour qui?

Le Pass'Sport s'adresse aux jeunes:

➤ nés entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 et bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire ;

➤ nés entre le 1er juin 2002 et le 31 décembre 2016 et bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;

➤ nés entre le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006 et bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés ;

➤ étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2022, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2023 – 2024.

Quand?

Dispositif ouvert jusqu'au 31 décembre 2024. Le PASS SPORT est valable pour toute l'année scolaire 2023-2024



PASS'SPORT

50 €
SUR LA LICENCE
SPORTIVE

En tant que parent, étudiant comment bénéficier de ce Pass Sport?



Les codes seront envoyés en une fois, par mail, aux personnes éligibles au Pass'Sport avant la fin août 2023. Cet email contient **un code unique Pass'Sport** permettant de bénéficier d'une déduction de **50€** au moment de l'inscription dans un club sportif éligible.

Je n'ai pas reçu mon code. Que faire?

➤ Pas de panique, vous pouvez les récupérer sur la plateforme:

<https://pass.sports.gouv.fr/obtenir-mon-code/>

➤ Contactez le n° d'astreinte du Ministère:
01.40.45.93.00

➤ Pour toute autre demande, questions:
<https://pass.sports.gouv.fr/>

➤ Trouver son club :

<https://sports-sgsocialgouv.opendatasoft.com/pages/pass-sports/>